

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Arrêté du 27 août 2010 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2006 modifié portant organisation interne de la direction de la sécurité civile

- > Vu LOI n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- > Vu Arrêté du 22 avril 2005 portant organisation et attributions de la direction de la défense et de la sécurité civiles
- > Vu Arrêté du 29 décembre 2006 portant organisation interne de la direction de la défense et de la sécurité civiles

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 1141-1 et R. 1143-1 ;
Vu le décret n° 85-1057 du 2 octobre 1985 modifié relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et de la décentralisation ;
Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;
Vu l'arrêté du 22 avril 2005,
modifié en dernier lieu par l'arrêté du 9 juillet 2008
, portant organisation et attributions de la direction de la sécurité civile ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2006,
modifié en dernier lieu par l'arrêté du 9 juillet 2008
, portant organisation interne de la direction de la sécurité civile ;
Vu l'avis du comité technique paritaire de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 23 juin 2010,
Arrête :

Article 1

L'article 2 de l'arrêté du 29 décembre 2006 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :
« La sous-direction des sapeurs-pompiers et des acteurs du secours comprend :
-- le bureau des services d'incendie et de secours ;
-- le bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements ;
-- le bureau des statuts, du management et du dialogue social ;
-- le bureau des sapeurs-pompiers volontaires. »

Article 2

Le secrétaire général et le directeur de la sécurité civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le 1er septembre 2010 et sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 août 2010.

Brice Hortefeux

Liste des textes qui modifient celui-ci ou y font référence

* Arrêté du 11 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 18 octobre 2005 portant organisation de la Commission nationale de changement de grade des sapeurs-pompiers volontaires